

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 9 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Du 25 octobre 2017

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Du 25 octobre 2017

NORINTV1725531A

Texte modifié :

Arrêté du 3 juin 2015 (JO n° 140 du 19 juin 2015, texte n° 36 ; signalé au BOC 28/2015 ; BOEM 255-0.2) modifié.

Textes abrogés :

Arrêté du 10 février 2016 (n.i. BO , JO n° 43 du 20 février 2016, texte n° 27).

Arrêté du 10 février 2016 (n.i. BO ; JO n° 43 du 20 février 2016, texte n° 28).

Arrêté du 10 février 2016 (n.i. BO ; JO n° 43 du 20 février 2016, texte n° 29).

Référence de publication : JO n° 257 du 3 novembre 2017, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 46/2017.

JORF n° 257 du 3 novembre 2017, texte n° 3